## École des Cavaliers, année scolaire 2023-2024

# RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

**2º cycle du primaire - 4º année** 

Voici comment votre enfant sera évalué cette année.

## Moyens d'évaluation

Les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide des moyens suivants : situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques.

L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.

### **Commentaires**

Pour chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, selon le jugement de l'enseignant, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, communication mensuelle si l'enfant a un plan d'intervention, etc.

### Matières évaluées

Les matières suivantes seront évaluées à toutes les étapes : français, mathématique, science et histoire/géographie. <u>Toutes les autres matières au programme de votre enfant seront évaluées selon la séquence indiquée à l'intérieur de ce feuillet.</u>

## Compétences autres

Au cours des six années du primaire, les compétences autres devront être appréciées pour vous informer des attitudes et habiletés de votre enfant, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée par l'enseignant titulaire.

# Élève en modification des attentes de programme

Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui font des apprentissages modifiés à leurs programmes et qui sont consignées à leur plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Sanction des études FGJ – Mesure et évaluation, le 21 septembre 2023.

### **ÉVALUATIONS**

# Épreuves suggérées par le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO)

2° cycle (4° année): Les épreuves en français et en mathématique seront obligatoires pour tous les élèves. Elles sont imposées par le MEQ et le CSSPO et l'administration de ces dernières s'effectuera à la fin de l'année scolaire.

### Épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

**2º cycle (4º année) :** Les épreuves obligatoires du ministère (MEQ) en français lecture et écriture seront administrées à la fin mai et en juin. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final de l'année.

### <u>Épreuve obligatoire CSS des Portages-de-l'Outaouais</u> (CSSPO)

**2° cycle (4° année)** : L'épreuve obligatoire du CSSPO en mathématique sera administrée en juin. Le résultat alloué à cette épreuve sera comptabilisé dans le 60 % de la 3° étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.

#### **COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

### Première communication

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 octobre 2023.

## Premier bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 31 août au 10 novembre 2023. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 17 novembre 2023 ou au plus tard le 20 novembre. La visite des parents est prévue dans la semaine du 13 novembre 2023.

## Deuxième bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 13 novembre au 23 février 2023. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 1<sup>er</sup> mars 2024 ou au plus tard le 15 mars 2023. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement en février ou en mars 2024.

### Troisième bulletin (60 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 26 février au 21 juin 2024. Il sera déposé sur Mozaïk portail au plus tard le 10 juillet 2024.

Sanction des études FGJ – Mesure et évaluation, le 21 septembre 2023.

Disciplines du 2 <sup>e</sup> cycle			1 <sup>re</sup> étape (20 %)	2° étape (20 %)	3° étape (60 %)	Épreuves obligatoires	Les moyens suivants pourraient être utili- sés pour évaluer votre enfant	
	Lire	50 %	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	4 <sup>e</sup> année Épreuve (MEQ) 20 %		
Français, langue d'enseignement	Écrire	30 %	✓	✓	✓	4 <sup>e</sup> année Épreuve (MEQ) 20 %		
	Communiquer oralement	20 %		✓	✓			
Mathématique	Résoudre une situa- tion problème	30 %	✓	<b>√</b>	✓	4e année Épreuve (CSSPO)		
	Utiliser un raisonne- ment mathématique	70 %	✓	✓	✓	4 <sup>e</sup> année Épreuve (CSSPO)		
Anglais, langue seconde	Communiquer orale- ment en anglais	50 %		✓	✓			
	Comprendre des textes lus et entendus	35 %		✓	✓			
	Écrire des textes	15 %		$\checkmark$	✓			
Science et technologie		100 %	✓	$\checkmark$	✓			
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		100 %	✓	✓	✓			
Éducation physique et à la santé		100 %		$\checkmark$	✓			
Éthique et culture religieuse		100 %		$\checkmark$	✓			
Arts *Un choix	Plastiques	100 %	✓		✓			
	Danse	100 %						
	Dramatique	100 %						
	Musique	100 %		✓	✓			
Compétences autres :	Exercer son jugement critique				<b>√</b>	NOTE: Si NE (non évaluée) à la 1 <sup>re</sup> ou à la 2 <sup>e</sup> étape, l'étape 1 ou 2 vaut 25 % et la		
	Organiser son travail							
	Savoir communiquer  Travailler en équipe					3° étape vaut 75 %.  Centre les services scolaire de services scolaire de l'Outaouais  Québec		

<sup>\*</sup> Veuillez cocher un seul choix parmi les trois formes d'art.

Sanction des études FGJ – Mesure et évaluation, le 21 septembre 2023.